



MAIRIE de PERET  
34800

**Délibération 2024/05**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET**  
**Séance du 4 avril 2024**

Date de la convocation : 28/03/2024  
Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de votants : 11

Date d'affichage : 28/03/2024  
Nombre de présents : 11  
Dont procuration : 0

L'an deux mil vingt-quatre et le quatre avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Isabelle SILHOL.

Présents : Éric BONAFE, Bruno CASTES, Bernadette DEL-ROX, Grégory GUIZIOU, Stéphanie JEUNET, Patrick LOUX, Christine NOHARET, Isabelle SILHOL, Sébastien SILHOL, Pauline SOULAIROL, Dominique ZARAGOZA

Absents représentés : /

Absents excusés : Magalie BILHAC, Estelle BONNIOL, Muriel HUGOL, Christophe VIDAL,

A été nommé secrétaire : Bruno CASTES

**Objet : VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX 2024**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Vu l'article 151 de la loi de finances 2024 qui prévoit un nouveau dispositif dérogatoire de majoration du taux THRS en faveur des communes,

Considérant l'exposé du rapporteur qui présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales,

Considérant la volonté du conseil municipal d'augmenter le taux de taxe d'habitation de 0.9 points,

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 40.22 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 84.37%
- Taxe habitation : 11.66 %

**CHARGE** Madame le Maire

- De notifier cette décision aux services préfectoraux
- De transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision

POUR : 10    CONTRE : 0    ABSTENTION : 1 (G.GUIZIOU)

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Maire, Isabelle SILHOL



Dépôt Sous-Préfecture de LODEVE

Date de réception de l'AR: 08/04/2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture  
Et publication ou notification